

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

**Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET**

**Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD**

**Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ**

**Christophe RUET donne pouvoir à Nicole FAURE**

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-59 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET SOUS-TRAITANCE DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES PERSONNELLES**

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, la communauté de communes de l'Oisans a décidé de constituer un groupement de commandes la mise en œuvre et sous-traitance de la gouvernance des données personnelles de la communauté de communes de l'Oisans et ses communes membres.

La convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement pour la mise en œuvre et sous-traitance de la gouvernance des données personnelles.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et les pièces du marché ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont bien inscrites au budget.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**

